



ECOTROPHELIA FRANCE

CONCOURS NATIONAL DE CRÉATION
DE PRODUITS ALIMENTAIRES INNOVANTS

REGLEMENT ANNEE 2020

SOMMAIRE

Page

Préambule.....	2
ARTICLE 1 - OBJET	2
ARTICLE 2 - COMPOSITION DES EQUIPES	2
ARTICLE 3 - DOSSIER DE CANDIDATURE	3
ARTICLE 4 - CAHIER DES CHARGES	3
ARTICLE 5 - INSTANCES DE SELECTION.....	5
ARTICLE 6 - CALENDRIER.....	7
ARTICLE 7 - ATTRIBUTION DES PRIX.....	7
ARTICLE 8 - PRIX ET DISTINCTIONS	9
ARTICLE 9 - ACCOMPAGNEMENT ET PROMOTION	10
ARTICLE 10 - AUTRES DISPOSITIONS.....	10

PREAMBULE

ECOTROPHELIA a l'ambition de promouvoir l'entrepreneuriat et la compétitivité dans le secteur alimentaire européen, par la mise en œuvre d'un réseau de formation d'excellence en innovation alimentaire et par l'organisation du concours national et européen d'innovation alimentaire : "Les Trophées Étudiants de l'Innovation Alimentaire", véritable incubateur d'idées pour l'industrie alimentaire.

Des équipes d'étudiants de l'enseignement supérieur en relation avec des entreprises, des centres techniques, des pôles de compétitivité, des organisations professionnelles : l'ANIA - Association Nationale des Industries Alimentaires, le Fonds Français pour l'Alimentation, INTERFEL - Interprofession des Fruits et Légumes frais, INTERBEV - Interprofession de l'Élevage et des Viandes, FRANCE FILIERE PÊCHE, le CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE / CAAP INNOV'ECO préparent et dessinent l'avenir de l'agroalimentaire et des nouveaux modes de distribution en participant aux Trophées étudiants de l'innovation alimentaire.

Véritable incubateur d'idées pour l'industrie alimentaire, ECOTROPHELIA compte à son actif la création de plus de 750 produits alimentaires ; c'est un marqueur d'une classe d'âge sur les tendances de consommation de la génération millenium.

Laboratoire de l'innovation alimentaire, animateur d'un réseau d'enseignement d'excellence en France et en Europe, porteur de programmes français et européens de formation à l'innovation, organisateur des concours étudiants ECOTROPHELIA France et Europe... **le réseau ECOTROPHELIA mobilise avec succès depuis 20 ans les coopérations entre les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et des entreprises, pour préparer les produits alimentaires écoresponsables de demain.**

Cette marque est une plateforme en matière de sources d'innovations et d'inspirations pour l'Industrie alimentaire. Elle permet de capitaliser sur une créativité sans limite et l'énergie de nos étudiants les plus brillants et les plus entreprenants, soutenus par les meilleures Universités et Grandes Ecoles.

Aujourd'hui le concours ECOTROPHELIA est fier d'incarner la vitrine de l'excellence pédagogique en matière d'innovation alimentaire et de devenir un outil de visibilité et d'attractivité pour les établissements d'enseignement supérieur.

ARTICLE 1 - OBJET

ECOTROPHELIA FRANCE organise un concours ouvert à tous les étudiants constitués en équipe et inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur scientifique et/ou commercial situé sur le territoire de la république française.

Ce concours consiste, pour chaque équipe, à présenter un produit alimentaire répondant au cahier des charges énoncé en article 4.

ARTICLE 2 - COMPOSITION DES EQUIPES

2.1 Nombre : une équipe d'étudiants est composée d'un nombre d'étudiants, issus de un ou plusieurs établissements, qui ne peut être inférieur à 2 (deux) ni supérieur à 10 (dix). Les étudiants âgés de plus de 35 (trente-cinq) ans ne sont pas acceptés.

2.2 Chef de projet : chaque équipe d'étudiants désigne en son sein un "Chef de Projet" qui sera le référent entre le comité d'organisation d'ECOTROPHELIA FRANCE et son équipe. Sa présence est obligatoire lors des épreuves nationales du concours ECOTROPHELIA FRANCE.

2.3 Dans le même établissement, plusieurs équipes d'étudiants peuvent participer au concours. Toutefois, le nombre de projets présentés par l'établissement ne peut excéder 3 (trois).

2.4 Responsabilité de l'établissement : l'organisation, le fonctionnement et la supervision de l'équipe d'étudiants pour la participation au concours d'une part, la coordination de ou des équipes avec ECOTROPHELIA FRANCE d'autre part, relèvent de la responsabilité de l'établissement porteur dans lequel sont inscrits tout ou partie des étudiants de l'équipe.

2.5 Les équipes ne sont pas autorisées à se présenter en candidat libre.

ARTICLE 3 - DOSSIER DE CANDIDATURE

3.1 Afin de participer au concours, les étudiants de l'équipe, ou les établissements dans lesquels sont inscrits les étudiants, doivent soumettre leur dossier avec l'ensemble des pièces visées ci-dessous en version électronique sur le site <https://fr.ecotrophelia.org/>, **au plus tard le 19 avril 2020 à minuit.**

Le dossier comprendra nécessairement les pièces suivantes (cf. détail en Annexes 1, 2, 3 et 4) :

- A. Dossier administratif : fiche de présentation de l'équipe.
- B. Lettre d'engagement collectif, signée par chacun des membres de l'équipe.
- C. Dossier technique explicatif et ses annexes éventuelles.

- D. Caractérisation du produit.
- E. Fiche descriptive du projet - rédigée en français et en anglais - avec photo pertinente du produit.
- F. Texte de présentation du projet, rédigé en français et en anglais dans un langage commercial.
- G. Photo du produit en format haute définition.
- H. Fiche descriptive innovation et antériorité.
- I. Fiche descriptive des aspects éco-innovants du produit.
- J. Grille de classification.

3.2 Afin de participer au concours, les étudiants de l'équipe, ou les établissements dans lesquels sont inscrits les étudiants, doivent avoir fait parvenir au plus tard le 19 avril 2020 un règlement d'un montant de 800 € (huit cents euros), correspondant aux frais d'inscription au concours, par chèque ou virement à l'ordre de ECOTROPHELIA EUROPE EEIG - Site Chabran - 1 avenue Saint-Jean - 84000 AVIGNON.

3.3 Tout dossier, non parvenu le **20 avril 2020** comme indiqué à l'article 3.1 et 3.2, ou incomplet ou non régulièrement constitué au regard des prescriptions du concours pour y participer, ne sera pas pris en compte par ECOTROPHELIA FRANCE.

ECOTROPHELIA FRANCE ne peut prétendre à aucun droit de propriété intellectuelle ou industrielle sur le dossier remis ni sur les informations qui y sont contenues.

ARTICLE 4 - CAHIER DES CHARGES

4.1 Descriptif : le produit alimentaire, objet du concours, doit répondre à tous les critères du cahier des charges suivant, sans que la liste de ces critères ait été établie dans un ordre croissant ou décroissant d'importance.

Le produit alimentaire doit :

- A. être pour la **consommation humaine** à destination du grand public ;
- B. être destiné au **marché** au stade de la distribution de détail et/ou de la restauration hors domicile ;
- C. être **innovant** dans l'un ou plusieurs de ses éléments par rapport aux produits alimentaires existants sur le marché. Cette innovation peut résulter en particulier du concept, et/ou de la technologie, et/ou de la formulation, et/ou de l'emballage... ; le **caractère innovant** du projet devra être justifié par rapport au marché existant et sera évalué à travers une recherche d'antériorité ;
- D. **prendre en compte l'éco-innovation** qui pourra porter sur les matières premières (origine, respect des saisonnalités, ...) et/ou sur l'emballage (recyclable, forme optimisée, ...) et/ou sur le procédé de fabrication (économe en énergie, recyclage de l'eau, ...) et/ou sur la distribution-logistique (nouveaux services ou filière courte) afin de faciliter l'intégration de la dimension environnementale par les entreprises tout au long du cycle de vie du produit alimentaire ;
- E. **se caractériser pour ses qualités** organoleptiques, nutritionnelles ou autres ;
- F. pouvoir être **reproduit industriellement** dans une unité de production sur la base d'un dossier technique (ingrédients, matières premières : origine, gamme, procédé de fabrication, prix de revient, investissements industriels...) ;
- G. être **conforme aux réglementations** en vigueur lors de sa mise en marché (procédé, additifs et ingrédients, emballage, étiquetage, publicité, allégations, sécurité des aliments...) ;
- H. être **pertinent commercialement** (adéquation entre l'offre et la demande, plan marketing, packaging, logistique...) ;
- I. faire preuve d'une **cohérence globale** dans tous les critères énoncés ci-dessus et dans le travail en équipe.

4.2 ECOTROPHELIA FRANCE Innovation Fruits et Légumes

Le produit alimentaire, candidat au prix **ECOTROPHELIA FRANCE Innovation Fruits et Légumes**, doit répondre à tous les critères du cahier des charges défini à l'ensemble de l'article 4.1 du présent règlement, et devra également répondre aux exigences suivantes :

- et/ou privilégier des fruits et/ou légumes de **première gamme** lors de sa **fabrication** ;
- et/ou être **identifié**, par le consommateur, comme faisant partie de l'**univers des fruits et légumes** ;
- et/ou être **innovant dans la façon de proposer le produit à la vente**, afin de le rendre plus accessible et créer de la valeur pour le consommateur ;
- et/ou apporter un **service novateur et différenciant** pour la valorisation des fruits et légumes à tous les stades.

Les étudiants devront justifier le choix de ou des gamme(s) de fruits et/ou légumes retenu(es) lors de sa fabrication, à travers une argumentation dans le dossier technique.

Pour 2020, INTERFEL invite les étudiants à créer le produit qu'ils veulent consommer demain.

Le produit alimentaire doit être présenté au travers d'un dossier technique explicatif conformément à l'article 3.1 du présent règlement.

4.3 ECOTROPHELIA FRANCE Innovation Viandes

Le produit alimentaire, candidat au prix **ECOTROPHELIA FRANCE Innovation Viandes**, doit répondre à tous les critères du cahier des charges défini à l'ensemble de l'article 4.1 du présent règlement, et devra également répondre aux exigences suivantes :

- être basé sur une ou plusieurs des viandes suivantes : bovine (bœuf, veau), ovine, caprine ou chevaline ;
- et être identifié, par le consommateur, comme viande ou produit à base de viande ;
- et/ou être innovant dans la façon de proposer le produit à la vente, afin de le rendre plus compatible aux nouveaux modes de consommation et créer de la valeur pour le consommateur ;
- et/ou apporter un **service novateur et différenciant** pour la valorisation de la viande à tous les stades.

Les étudiants devront justifier le choix de la ou des viande(s) retenu(es) lors de sa fabrication, à travers une argumentation dans le dossier technique.

Pour 2020, INTERBEV invite les étudiants à créer le produit qu'ils veulent consommer demain.

Le produit alimentaire doit être présenté au travers d'un dossier technique explicatif conformément à l'article 3.1 du présent règlement.

4.4 ECOTROPHELIA FRANCE Innovation Produits de la pêche française

Le produit alimentaire, candidat au prix **ECOTROPHELIA FRANCE Innovation Produits de la pêche française**, doit répondre à tous les critères du cahier des charges défini à l'ensemble de l'article 4.1 du présent règlement, et devra également répondre aux exigences suivantes :

- être basé sur une ou plusieurs des espèces issues de la pêche française, listées ci-après : merlu commun, sardine commune, merlan, lieu noir, maquereau commun, plie, hareng, églefin, chinchard ;
- et être identifié, par le consommateur, comme produit de la pêche française ou produit à base de produits de la pêche française ;
- et/ou être innovant dans la façon de proposer le produit à la vente, afin de le rendre plus compatible aux nouveaux modes de consommation et créer de la valeur pour le consommateur ;
- et/ou apporter un service novateur et différenciant pour la valorisation des produits de la pêche française à tous les stades, en tenant compte des spécificités organisationnelles et logistiques de la filière.

Par ce trophée, France Filière Pêche invite les participants à imaginer le produit qu'ils aimeraient consommer demain.

Les participants au Trophée pourront s'appuyer sur les outils mis à disposition par France Filière Pêche et disponible en accès libre ou sur simple demande (liste non exhaustive) :

- outils de communication de la marque PAVILLON FRANCE (site internet, fiches recettes, référentiels qualité, règlement d'usage de la marque, etc...) ;
- outils de vulgarisation scientifique :
 - www.stats-et-peche.fr
 - newsletters scientifiques.

Le produit alimentaire doit être présenté au travers d'un dossier technique explicatif conformément à l'article 3.1 du présent règlement.

4.5 ECOTROPHELIA FRANCE Innovation Nutrition

Le produit alimentaire candidat au prix **ECOTROPHELIA FRANCE Innovation Nutrition** doit répondre à tous les critères du cahier des charges défini à l'ensemble de l'article 4.1 du présent règlement, ainsi qu'aux exigences suivantes :

A. Favoriser l'application des recommandations du PNNS (Plan National Nutrition Santé) 2017-2021 et de ses 12 repères :

- 1 Fruits et légumes : Au moins 5 par jour.
- 2 Fruits à coque sans sel ajouté (amandes, noix, noisettes, pistaches) : une petite poignée par jour.
- 3 Légumineuses (légumes secs : lentilles, pois chiches, haricots...) : au moins 2 fois par semaine.
- 4 Produits céréaliers complets et peu raffinés (pain, pâtes, riz et autres produits céréaliers non ou peu raffinés) : à consommer tous les jours, en privilégiant les produits complets ou peu raffinés par rapport aux produits raffinés.
- 5 Produits laitiers (lait, yaourts, fromages et produits laitiers présents dans les produits cuisinés) : 2 produits laitiers par jour.
- 6 Viande et volaille : 500g/semaine maximum.
- 7 Poisson et fruits de mer : 2 fois par semaine.
- 8 Charcuterie : limiter la consommation à 150 gr par semaine.
- 9 Matières grasses ajoutées : éviter les consommations excessives (privilégier les huiles de colza et de noix - riches en ALA - et l'huile d'olive sans augmenter la quantité habituelle de matières grasses ajoutées).
- 10 Produits sucrés : limiter la consommation de produits sucrés.
- 11 Boissons : la seule boisson recommandée est l'eau (à volonté).
- 12 Sel : réduire la consommation de sel.

- B. Permettre aux consommateurs de mieux équilibrer leur alimentation et participer au maintien de leur bonne santé et/ou de leur bien-être, incluant entre autres et non exclusivement les enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant d'affections chroniques de longue durée...
- C. Ne pas correspondre à la définition d'un médicament ; il pourra néanmoins répondre aux contraintes de la réglementation ADDFMS (aliments diététiques destinés à des fins médicales spéciales). Ce dernier point n'est pas une exigence mais une possibilité offerte aux candidats - sous réserve d'être disponible sur les circuits de distribution grand public (cf. article 4.1).
- D. Reposer sur une innovation dont l'objectif est :
 - d'améliorer la qualité nutritionnelle d'un aliment existant,
 - et/ou de lever des freins identifiés à la consommation d'un aliment recommandé pour la population générale ou des sous-groupes de population spécifiques,
 - et/ou de préserver la fonctionnalité d'un ingrédient actif ou ingrédient santé (exemple : encapsulation de probiotiques, d'antioxydants...).

Le produit alimentaire doit être présenté au travers d'un dossier technique explicatif conformément à l'article 3.1 du présent règlement.

4.6 Prix Coup de cœur des étudiants ECOTROPHELIA - Mon produit en 120 secondes

Le produit alimentaire candidat au prix "Coup de cœur des étudiants ECOTROPHELIA " doit être présenté au travers d'un dossier explicatif conformément à l'article 3.1 du présent règlement. Le produit alimentaire doit répondre à tous les critères du cahier des charges défini à l'ensemble de l'article 4.1 du présent règlement, et sa présentation orale lors de l'épreuve devra se distinguer par son originalité et sa capacité à convaincre.

ARTICLE 5 - INSTANCES DE SELECTION

Afin de procéder à la sélection des lauréats par la remise des prix correspondants ou, le cas échéant, par la remise d'une distinction, il est institué un Comité de présélection, un Jury Technique, un Jury National et un Jury Innovation Fruits et Légumes.

5.1 Comité de présélection

Le Comité de présélection, composé de l'ensemble des organisations membres d'ECOTROPHELIA FRANCE, a pour rôle de :

- contrôler la régularité des dossiers au regard du règlement du concours,
- présélectionner, parmi les dossiers régulièrement remis ceux répondant aux critères du cahier des charges visé par les articles 4.1, 4.2, 4.3, 4.4 et 4.5.

Le Comité de présélection se réunira avant le 1^{er} juin 2020 pour opérer la présélection des dossiers.

Le Comité de présélection a pour mission de dresser un procès-verbal de :

- la liste des dossiers reçus,
- la liste des dossiers régulièrement reçus,
- la liste des dossiers présélectionnés par lui pour participer aux épreuves nationales.

5.2 Jury Technique

Le Jury Technique comporte au maximum vingt-quatre membres désignés par ECOTROPHELIA FRANCE :

- six représentants des établissements d'enseignement supérieur ;
 - quatre représentants des établissements d'enseignement supérieur, choisis parmi les établissements membres d'ECOTROPHELIA FRANCE ;
 - deux représentants des établissements parmi les nouveaux établissements engagés dans l'édition 2020 ;
- quatre représentants des centres techniques choisis parmi les centres membres d'ECOTROPHELIA FRANCE ;
- quatre organisations professionnelles et pôles de compétitivités ;
- quatre experts du monde professionnel choisis pour leurs compétences dans les domaines de la nutrition, la distribution et l'international ;
- deux représentants de l'Interprofession des fruits et légumes : INTERFEL ;
- deux représentants de l'Interprofession de la viande INTERBEV ;
- deux représentants de l'Interprofession de la pêche : FRANCE FILIERE PÊCHE ;
- deux représentants du CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE / CAAP INNOV'ECO.

Le Jury Technique se réunira les 1^{er} et 2 septembre 2020. Lors de la délibération finale du Jury Technique le 2 septembre, les membres représentants les établissements d'enseignement supérieur ne seront pas tenus de rester en séance.

Le Jury Technique a pour mission de sélectionner les équipes qui seront présentées au Jury National, dans la limite maximum de dix équipes sélectionnées.

Le Jury Technique a également pour rôle :

- d'arrêter la liste des projets présentés au Jury Innovation Fruits et Légumes parmi la liste des projets répondant au cahier des charges défini à l'article 4.2 (dans la limite maximale de six dossiers, sans indication de notation) ;
- d'attribuer le prix ECOTROPHELIA FRANCE "Innovation Viandes" défini à l'article 4.3. ;
- d'attribuer le prix ECOTROPHELIA FRANCE "Innovation Produits de la pêche française" défini à l'article 4.4.

5.3 Jury National

Le Jury National est composé de quinze personnalités désignées par ECOTROPHELIA FRANCE pour leur notoriété, leur indépendance et leurs compétences.

Le Jury National se réunira à la date et au lieu de la manifestation nationale ECOTROPHELIA FRANCE : le 3 septembre 2020.

Le Jury National a pour mission de retenir, parmi les dossiers présélectionnés par le Jury Technique, les trois dossiers correspondant le mieux aux critères du cahier des charges (article 4.1), et de classer ces trois dossiers pour déterminer les équipes lauréates des Trophées Or, Argent et Bronze.

Le Jury National procède également à l'attribution du prix ECOTROPHELIA FRANCE Innovation Nutrition parmi les dossiers présélectionnés par le Jury Technique pour le dossier correspondant le mieux aux critères du cahier des charges correspondant (article 4.5).

Le Directeur général du Fonds Français pour l'Alimentation et la Santé est de droit membre du Jury National.

Le Président d'INTERBEV est de droit membre du Jury National. Il désigne au Président du Jury National le lauréat du prix ECOTROPHELIA FRANCE Innovation Viandes.

Le Président de France Filière Pêche est de droit membre du Jury National. Il désigne au Président du Jury National le lauréat du prix ECOTROPHELIA FRANCE Innovation Produits de la pêche française.

5.4 Jury Innovation Fruits et Légumes

Le Jury chargé d'attribuer le prix ECOTROPHELIA FRANCE Innovation Fruits et Légumes est composé au maximum de dix personnalités proposées par INTERFEL, en accord avec ECOTROPHELIA FRANCE, pour leur notoriété, leur indépendance et leurs compétences.

Ce jury est présidé par le représentant désigné par la Commission SIREF d'INTERFEL.

Le Jury Innovation Fruits et Légumes se réunira à la date et au lieu où se tiendra la manifestation nationale ECOTROPHELIA FRANCE : le 3 septembre 2020 à Avignon.

Le Jury procède à l'attribution du prix ECOTROPHELIA FRANCE Innovation Fruits et Légumes, parmi les dossiers présélectionnés par le Jury Technique pour le dossier correspondant le mieux aux critères du cahier des charges (4.2).

Le Président d'INTERFEL est de droit membre du Jury National. Il désigne au Président du Jury National le lauréat du prix ECOTROPHELIA FRANCE Innovation Fruits et Légumes.

5.5-Les étudiants

Les étudiants sélectionnés pour les épreuves finales, présents à Avignon du 1^{er} au 3 septembre 2020 seront invités à voter pour leur projet préféré et ainsi désigner le lauréat du prix "Coup de cœur des étudiants ECOTROPHELIA" au regard des critères définis à l'article 4.6.

5.6 Autres dispositions

Chaque membre du Comité de présélection, du Jury Technique, du Jury National et du Jury Innovation Fruits et Légumes est soumis au respect du principe d'impartialité inhérent au concours ECOTROPHELIA FRANCE. Les décisions du Jury Technique, du Jury National et du Jury Innovation Fruits et Légumes sont souveraines et sans appel.

Les membres du Comité de présélection, du Jury Technique, du Jury National et du Jury Innovation Fruits et Légumes sont tenus par le secret des délibérations.

Les procès-verbaux établis par les Jurys sont conservés au siège d'ECOTROPHELIA FRANCE.

Les informations confidentielles communiquées par les équipes ne peuvent être ni divulguées, ni publiées sans leur autorisation expresse.

ARTICLE 6 - CALENDRIER

Le calendrier de la compétition 2020 est défini comme suit (cf. Annexe 5 : planning) :

6.1 Avant les épreuves nationales

Afin de participer au concours, l'équipe doit avoir envoyé à ECOTROPHELIA FRANCE :

Au plus tard le 19 avril 2020, à minuit :

Les pièces constitutives du dossier de candidature (cf. articles 3.1 et 3.2).

ECOTROPHELIA FRANCE accusera réception de ces éléments :

- à l'équipe, par mail adressé à chaque étudiant avant le 1^{er} juin 2020 ;
- à l'établissement, par voie électronique et lui adressera une facture correspondant au montant du règlement des frais d'inscription, fixés pour l'année 2020 à 800 € (huit cents euros).

Au plus tard le 10 juillet 2020, à minuit, par soumission électronique via <https://fr.ecotrophelia.org/> :
un extrait du support de la présentation orale qui sera utilisé lors de la soutenance du Jury Technique.
Celui-ci permettra d'identifier l'ensemble des éléments techniques utilisés (police, vidéo, bande sonore...).

6.2 Les épreuves nationales

Le concours ECOTROPHELIA FRANCE se déroulera lors d'une manifestation organisée à Avignon au Centre international des Congrès du Palais des Papes **du 1^{er} au 3 septembre 2020**.

L'accueil officiel des équipes présélectionnées pour les épreuves nationales aura lieu le **mardi 1^{er} septembre 2020 à 11 heures** à Avignon.

Les équipes devront avoir remis dans les conditions indiquées par ECOTROPHELIA FRANCE, trois exemplaires du packaging du produit alimentaire finalisé, tel que décrit au dossier.

Au cours de cette manifestation nationale, les équipes convoquées devront avoir réalisé un stand de présentation de leur produit, **avant le mercredi 2 septembre 12 heures**.

Le Jury Technique se déroulera du **mardi 1^{er} septembre au mercredi 2 septembre 2020**.

En outre les équipes, dont le dossier a été présélectionné par le Jury Technique, devront être en mesure de faire une présentation orale, devant le Jury National et/ou le Jury Innovation Fruits et Légumes, du produit alimentaire décrit dans leur dossier le **jeudi 3 septembre 2020**.

Le jeudi 3 septembre après-midi l'espace exposition des stands sera **ouvert aux professionnels, personnalités économiques et politiques régionales sur invitation**. Les personnes présentes seront invitées à évaluer les stands et les qualités organoleptiques des produits afin d'attribuer le prix *Bernard Loiseau* ECOTROPHELIA.

6.3 Proclamation des résultats

La proclamation des résultats aura lieu **jeudi 3 septembre 2020**.

6.4 ECOTROPHELIA Europe

L'équipe lauréate du prix ECOTROPHELIA FRANCE d'Or représentera la France lors de la compétition européenne, qui se déroulera à Paris dans le cadre du SIAL - Salon International de l'Alimentation, les 18 et 19 octobre 2020.

ARTICLE 7- ATTRIBUTION DES PRIX

7.1 Comité de présélection

Chaque dossier déposé est évalué par deux experts désignés par ECOTROPHELIA FRANCE, en charge d'attribuer une note et de rédiger une fiche de synthèse de l'expertise. Un classement est effectué en fonction de la note attribuée et le Comité de présélection arrête la liste des projets présélectionnés pour participer aux épreuves nationales.

ECOTROPHELIA FRANCE communique aux équipes ayant leurs dossiers sélectionnés le lieu, la date et l'heure de la manifestation nationale, ainsi que la fiche de synthèse de l'évaluation de leur projet constituant des pistes d'améliorations pour les épreuves orales.

7.2 Jury Technique

Les équipes convoquées au Jury Technique réalisent une prestation orale présentant l'ensemble des aspects techniques de leur projet (business plan, process industriel, innovation...).

Aucune dégustation n'a lieu durant cette épreuve orale. Toutefois, une assiette devra être dressée pour être présentée au Jury Technique afin de lui permettre de saisir les caractéristiques du produit.

Le Jury Technique procède à une évaluation de l'ensemble des stands et déguste les produits lors de cette évaluation.

Chaque projet est évalué suivant quatre critères pondérés :

Présentation orale	50 %
Dégustation sur stand	20 %
Présentation sur stand	10 %
Innovation	20 %
Total	100 %

Les équipes ayant reçu du Jury Technique les notes les plus élevées sont présentées au Jury National (dans la limite maximale de dix dossiers, sans indication de notation).

7.3 Jury National

7.3.1. Catégorie Or, Argent, Bronze

Chaque membre du Jury National attribue une note pour chaque dossier soumis à sélection.

La note par dossier est déterminée par la moyenne des notes attribuées à chaque dossier par les membres du Jury National ; la note la plus élevée correspond au dossier que le Jury National estime correspondre le mieux aux critères du cahier des charges (4.1).

Les trois dossiers primés catégorie Or, Argent, Bronze sont les trois dossiers ayant reçu, parmi les dossiers sélectionnés par le Jury Technique, les trois premières notes les plus élevées de la part du Jury National. Les prix sont attribués par ordre décroissant des notes obtenues.

Au cas où deux ou plusieurs dossiers recevraient la même note, il sera procédé, après discussion sur lesdits dossiers entre les membres du Jury National, à une seconde notation.

Si les dossiers concernés reçoivent à nouveau la même note, le meilleur dossier sera départagé par tirage au sort.

7.3.2. Catégorie Innovation Nutrition

Chaque membre du Jury National attribue une note pour chaque dossier soumis à sélection.

La note par dossier est déterminée par la moyenne des notes attribuées par les membres du Jury National à chaque dossier sur le critère nutrition. La note la plus élevée correspond au dossier que le Jury National estime correspondre le mieux aux critères du cahier des charges du prix ECOTROPHELIA FRANCE Innovation Nutrition (4.5).

7.4 Jury Innovation Fruits et Légumes

Chaque membre du Jury Innovation Fruits et Légumes attribue une note pour chaque dossier soumis à sélection.

La note par dossier est déterminée par la moyenne des notes attribuées à chaque dossier par les membres du Jury. La note la plus élevée correspond au dossier que le Jury estime correspondre le mieux aux critères du cahier des charges (4.2).

7.5 Prix Bernard Loiseau ECOTROPHELIA

Ce prix est attribué par les personnes présentes à la manifestation nationale, professionnels, personnalités économiques et politiques régionales, invités à évaluer les stands et les qualités organoleptiques des produits. Il est attribué une note pour chaque équipe. L'équipe gagnante est celle ayant reçu la note la plus élevée. Au cas où deux ou plusieurs stands recevraient la même note, un tirage au sort départagerait les équipes concernées.

7.6 Prix Coup de cœur des étudiants ECOTROPHELIA - Mon produit en 120 secondes

L'épreuve "Mon produit en 120 secondes" se déroulera lors de la manifestation nationale ECOTROPHELIA FRANCE : le **2 septembre** 2020 à Avignon.

L'équipe ayant réalisé la présentation jugée la meilleure se verra attribuer le prix "Coup de cœur des étudiants" ECOTROPHELIA.

ARTICLE 8 - PRIX ET DISTINCTIONS

8.1 Prix ECOTROPHELIA FRANCE

Le Concours est doté de sept prix ECOTROPHELIA FRANCE :

1. **ECOTROPHELIA FRANCE D'OR** et remise d'un montant de 5000 € (cinq mille euros) - sélection pour les épreuves du Concours ECOTROPHELIA EUROPE 2020 ;
2. **ECOTROPHELIA FRANCE D'ARGENT** et remise d'un montant de 2500 € (deux mille cinq cents euros) ;
3. **ECOTROPHELIA FRANCE DE BRONZE** et remise d'un montant de 1500 € (mille cinq cents euros) ;
4. **ECOTROPHELIA FRANCE "INNOVATION FRUITS ET LEGUMES"** et remise d'un montant de 4000 € (quatre mille euros) par **INTERFEL**, l'interprofession des Fruits et Légumes Frais ;
5. **ECOTROPHELIA FRANCE "INNOVATION PÊCHE"** et remise d'un montant de 4000 € (quatre mille euros) par **France Filière Pêche**,
6. **ECOTROPHELIA FRANCE "INNOVATION VIANDES"** et remise d'un montant de 4000 € (quatre mille euros) par **INTERBEV**, l'interprofession de l'Elevage et des Viandes ;
7. **ECOTROPHELIA FRANCE "INNOVATION NUTRITION"** et remise d'un montant de 1000 € (mille euros) par le Fonds Français pour l'Alimentation et la Santé (FFAS).

8.2 Autres prix

8.2.1. Le concours est doté d'un **prix spécial Entrepreneuriat** par **CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE / CAAP INNOV'ECO** sous forme d'une session d'accompagnement/coaching dans le cadre du Village By CA

Alpes Provence à The CAMP : un accélérateur de business qui met en relation des start-ups avec des Grandes Entreprises, ETI, PME (partenaires).

8.2.2. Le prix "**Bernard Loiseau ECOTROPHELIA**" est doté de 500 € (cinq cents euros).

8.3 Distinctions honorifiques éventuelles

Le Jury National et le Jury Innovation Fruits et Légumes auront la faculté d'attribuer souverainement des distinctions honorifiques et/ou mentions spéciales autres à une ou plusieurs équipes, et ce, pour récompenser d'autres démarches novatrices.

8.4 Modalités de paiement

Chaque étudiant de l'équipe, dont le dossier correspondant a fait l'objet d'un prix, se verra remettre un règlement d'un montant calculé en proportion du nombre d'étudiants de l'équipe (cf. article 3.1B) sur la base du montant correspondant au prix.

ARTICLE 9 – ACCOMPAGNEMENT ET PROMOTION

9.1 Marque et logo

La marque et le logo ECOTROPHELIA restent la propriété de leur déposant. Ils ne peuvent être utilisés par les équipes qu'aux seules fins limitées indiquées dans le présent règlement. Toute communication commerciale, publicitaire ou autre faisant référence au présent concours devra préciser l'intitulé et la date exacts du concours, le titre attribué et la nature du produit alimentaire ayant justifié du prix.

9.2 Autre disposition

Les participants non bénéficiaires d'un prix, alors même qu'ils auraient obtenu une distinction honorifique autre, ne peuvent pas faire état ou se prévaloir du concours à des fins commerciales ni publicitaires.

ARTICLE 10 – AUTRES DISPOSITIONS

10.1 ECOTROPHELIA FRANCE se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours ou à en modifier les dates ou les conditions, si des raisons indépendantes de sa volonté l'y obligent et sans engager sa responsabilité. En cas d'annulation du concours, les sommes reçues par ECOTROPHELIA FRANCE des participants au titre des frais du concours seront restituées sans délai et sans intérêt à l'établissement auquel sont inscrits les étudiants. Cette restitution vaudra libération de plein droit d'ECOTROPHELIA FRANCE à l'égard des étudiants ; l'établissement faisant son affaire personnelle de la répartition de cette somme entre les étudiants de l'équipe ayant participé au concours.

10.2 Acceptation du règlement

La participation au concours implique de plein droit l'acceptation pleine, entière et sans réserve, par les étudiants et l'établissement correspondant, des dispositions du présent règlement.

Les lauréats acceptent par avance les récompenses qui ne feront l'objet d'aucun échange.

10.3 Protection des données personnelles

Conformément à l'article 34 de la loi française "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, chaque candidat inscrit au concours dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

10.4 Loi applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française.

10.5 Juridiction compétente

Les difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées par ECOTROPHELIA FRANCE.

Si les parties ne parvenaient pas à trouver de solution amiable, il serait fait attribution de compétence au tribunal compétent du siège du GEIE ECOTROPHELIA EUROPE situé à Paris, quel que soit le domicile du défendeur, même en cas d'appel en garantie, de procédure en référé ou de pluralité de défendeurs.

Pièces Jointes Annexes 1 à 5

Annexe 1 : Dossier d'inscription

Annexe 2 : Fiche descriptive innovation et antériorité

Annexe 3 : Fiche "Liste des impacts écoinnovation du produit alimentaire présenté"

Annexe 4 : Grille classification

Annexe 5 : Planning 2020

Trait de fin



ECOTROPHELIA FRANCE

DOSSIER D'INSCRIPTION – EDITION 2020

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

Les pièces administratives

A	Dossier administratif : fiche de présentation de l'équipe	Saisie en ligne
B	Lettre d'engagement collectif, signée par chacun des membres de l'équipe	Formulaire à télécharger & fichier à déposer

Le dossier de présentation produit

C	Dossier technique explicatif et ses annexes éventuelles	Fichiers à déposer
D	Caractérisation du produit, en français et en anglais	Saisie en ligne
E.1	Fiche descriptive du projet rédigée en français avec photo pertinente du produit	Fichier à déposer
E.2	Fiche descriptive du projet rédigée en anglais avec photo pertinente du produit	Fichier à déposer
F.1	Texte de présentation du projet, rédigé en français dans un langage commercial	Saisie en ligne
F.2	Texte de présentation du projet, rédigé en anglais dans un langage commercial	Saisie en ligne
G	Photo du produit en format haute définition	Fichier à déposer
H	Fiche descriptive innovation et antériorité	Saisie en ligne
I	Fiche descriptive des aspects éco-innovants du produit	Saisie en ligne
J	Grille de classification	Saisie en ligne

L'ensemble des pièces A à J devra être soumis en version électronique sur le site <https://fr.ecotrophelia.org/> au plus tard le 19 avril 2020 à 12 heures.

Les Frais d'inscription

K	Règlement des frais d'inscription d'un montant de 800 € (mille euros).	Chèque ou bon de commande à transmettre avant le 20 avril 2020
----------	--	--

TOUT DOSSIER, NON PARVENU LE 20 AVRIL 2020 COMME INDIQUÉ À L'ARTICLE 3.1 et 3.2, OU INCOMPLET OU NON RÉGULIÈREMENT CONSTITUÉ AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DU CONCOURS POUR Y PARTICIPER, NE SERA PAS PRIS EN COMPTE PAR ECOTROPHELIA FRANCE.

LES PIÈCES ADMINISTRATIVES

A – DOSSIER ADMINISTRATIF FICHE DE PRESENTATION DE L'EQUIPE (saisie en ligne)

Le nombre d'étudiants dans chaque équipe ne peut être inférieur à 2 ni supérieur à 10. Les étudiants âgés de plus de 35 ans ne sont pas acceptés (cf. article 2.1 du règlement).

VOTRE PROJET

Nom du projet présenté

Catégorie (s)

Entrée
Plat
Dessert
Accompagnement
Snacking
Boissons
Autres

VOTRE ÉTABLISSEMENT

Nom Établissement n°1

Adresse
Adresse complément
Code postal
Ville

Nom Établissement n°2

Adresse
Adresse complément
Code postal
Ville

Nom Établissement n°3

Adresse
Adresse complément
Code postal
Ville

Les enseignants qui accompagnent votre projet et votre équipe

Nom, prénom (enseignant 1)

Etablissement
Téléphone
Adresse @mail

Nom, prénom (enseignant 2)

Etablissement
Téléphone
Adresse @mail

Nom, prénom (enseignant 3)

Etablissement
Téléphone
Adresse @mail

Nom, prénom (enseignant 4)

Etablissement
Téléphone
Adresse @mail

Nom, prénom (enseignant 5)

Etablissement
Téléphone
Adresse @mail

VOTRE ÉQUIPE

1. CHEF DE PROJET = MEMBRE 1

Le chef de projet est le référent entre le Comité d'Organisation d'ECOTROPHELIA France et son équipe. Il sera contacté en priorité pour toute demande d'information complémentaire sur le projet. Sa présence est obligatoire lors des épreuves nationales à Avignon.

NOM, Prénom

Date de naissance

Adresse e-mail personnelle

Où seront adressées toutes les informations relatives à la participation au concours

Adresse postale

Valide au moins jusqu'au 1^{er} octobre 2020 - Rue, Code postal, Ville

Téléphone

Coordonnées bancaires

N° IBAN et N°BIC - Joignez une copie (fichier image ou PDF à déposer) d'un RIB (avec les références IBAN et BIC)

2. AUTRE MEMBRE DE L'EQUIPE = MEMBRE 2

NOM, Prénom

Date de naissance

Adresse e-mail personnelle

Où seront adressées toutes les informations relatives à la participation au concours

Adresse postale

Valide au moins jusqu'au 1^{er} octobre 2020 - Rue, Code postal, Ville

Téléphone

Coordonnées bancaires

N° IBAN et N°BIC - Joignez une copie (fichier image ou PDF à déposer) d'un RIB (avec les références IBAN et BIC)

3. AUTRE MEMBRE DE L'EQUIPE = MEMBRE 3

NOM, Prénom

Date de naissance

Adresse e-mail personnelle

Où seront adressées toutes les informations relatives à la participation au concours

Adresse postale

Valide au moins jusqu'au 1^{er} octobre 2020 - Rue, Code postal, Ville

Téléphone

Coordonnées bancaires

N° IBAN et N°BIC - Joignez une copie (fichier image ou PDF à déposer) d'un RIB (avec les références IBAN et BIC)

4. AUTRE MEMBRE DE L'EQUIPE = MEMBRE 4

NOM, Prénom

Date de naissance

Adresse e-mail personnelle

Où seront adressées toutes les informations relatives à la participation au concours

Adresse postale

Valide au moins jusqu'au 1^{er} octobre 2020 - Rue, Code postal, Ville

Téléphone

Coordonnées bancaires

N° IBAN et N°BIC - Joignez une copie (fichier image ou PDF à déposer) d'un RIB (avec les références IBAN et BIC)

5. AUTRE MEMBRE DE L'EQUIPE = MEMBRE 5

NOM, Prénom

Date de naissance

Adresse e-mail personnelle

Où seront adressées toutes les informations relatives à la participation au concours

Adresse postale

Valide au moins jusqu'au 1^{er} octobre 2020 - Rue, Code postal, Ville

Téléphone

Coordonnées bancaires

N° IBAN et N°BIC - Joignez une copie (fichier image ou PDF à déposer) d'un RIB (avec les références IBAN et BIC)

6. AUTRE MEMBRE DE L'EQUIPE = MEMBRE 6

NOM, Prénom

Date de naissance

Adresse e-mail personnelle

Où seront adressées toutes les informations relatives à la participation au concours

Adresse postale

Valide au moins jusqu'au 1^{er} octobre 2020 - Rue, Code postal, Ville

Téléphone

Coordonnées bancaires

N° IBAN et N°BIC - Joignez une copie (fichier image ou PDF à déposer) d'un RIB (avec les références IBAN et BIC)

7. AUTRE MEMBRE DE L'EQUIPE = MEMBRE 7

NOM, Prénom

Date de naissance

Adresse e-mail personnelle

Où seront adressées toutes les informations relatives à la participation au concours

Adresse postale

Valide au moins jusqu'au 1^{er} octobre 2020 - Rue, Code postal, Ville

Téléphone

Coordonnées bancaires

N° IBAN et N°BIC - Joignez une copie (fichier image ou PDF à déposer) d'un RIB (avec les références IBAN et BIC)

8. AUTRE MEMBRE DE L'EQUIPE = MEMBRE 8

NOM, Prénom

Date de naissance

Adresse e-mail personnelle

Où seront adressées toutes les informations relatives à la participation au concours

Adresse postale

Valide au moins jusqu'au 1^{er} octobre 2020 - Rue, Code postal, Ville

Téléphone

Coordonnées bancaires

N° IBAN et N°BIC - Joignez une copie (fichier image ou PDF à déposer) d'un RIB (avec les références IBAN et BIC)

9. AUTRE MEMBRE DE L'EQUIPE = MEMBRE 9

NOM, Prénom

Date de naissance

Adresse e-mail personnelle

Où seront adressées toutes les informations relatives à la participation au concours

Adresse postale

Valide au moins jusqu'au 1^{er} octobre 2020 - Rue, Code postal, Ville

Téléphone

Coordonnées bancaires

N° IBAN et N°BIC - Joignez une copie (fichier image ou PDF à déposer) d'un RIB (avec les références IBAN et BIC)

10. AUTRE MEMBRE DE L'EQUIPE = MEMBRE 10

NOM, Prénom

Date de naissance

Adresse e-mail personnelle

Où seront adressées toutes les informations relatives à la participation au concours

Adresse postale

Valide au moins jusqu'au 1^{er} octobre 2020 - Rue, Code postal, Ville

Téléphone

Coordonnées bancaires

N° IBAN et N°BIC - Joignez une copie (fichier image ou PDF à déposer) d'un RIB (avec les références IBAN et BIC)

B – LETTRE D'ENGAGEMENT COLLECTIF (fichier à déposer)

Joindre une lettre d'engagement collectif (Modèle ci-dessous à télécharger, imprimer, et renvoyer daté, signé) formulaire à télécharger, puis fichier à déposer.

Ce document **OBLIGATOIRE** est unique ; il doit être daté et comporter le nom et la **SIGNATURE de CHAQUE** membre de l'équipe.

Nous soussignons, (NOMS, prénoms)

Membres de l'équipe (rappel du nom du projet présenté)

- déclarons avoir pris connaissance et accepté le règlement du concours ECOTROPHELIA France 2020 ;
- nous engageons, dans la création et la présentation du dossier sur lequel porte le concours ECOTROPHELIA France, à n'introduire aucune réminiscence susceptible de violer ou de porter atteinte aux droits de tiers et, si le dossier de l'équipe dont nous faisons partie est sélectionné par le Comité de Présélection, à participer sur place à la manifestation nationale de remise des prix à la date et à l'heure indiquées par ECOTROPHELIA France ;
- nous engageons en outre, si nous sommes gagnants d'un prix à ce que le produit alimentaire correspondant, s'il est commercialisé, porte sur son emballage la marque et le logo ECOTROPHELIA en respectant la charte graphique déposée à l'INPI ;
- autorisons dès à présent ECOTROPHELIA à publier nos noms, prénoms et photographies de nous-mêmes, ainsi que toute prise de vue dans laquelle figurerait notre image, qui sera réalisée au cours de la manifestation nationale de remise des prix ;
- cédon dès à présent nos droits d'auteurs sur les éléments définis aux articles 3.1-f, 3.1-g 3.1-h 3.1-i et 3.1-j du règlement, à savoir le texte de présentation, la photo, le packaging du produit présenté aux fins de reproduction de ces éléments sur les supports émis dans le cadre du concours ECOTROPHELIA France 2020 ;
- nous engageons dès à présent à participer les 18 et 19 octobre 2020 à Paris aux épreuves du Concours ECOTROPHELIA Europe, si l'équipe à laquelle nous appartenons est lauréate du prix ECOTROPHELIA France d'Or 2020.

Date – Signatures

LE DOSSIER DE PRESENTATION PRODUIT

C – DOSSIER TECHNIQUE EXPLICATIF (fichiers à déposer)

Le produit alimentaire doit être présenté au travers d'un **dossier technique explicatif** limité à 50 pages (les annexes éventuelles sont également limitées à 50 pages) comportant les informations suivantes rédigées en langue française :

- une description du produit alimentaire : nom exact, catégorie précise (par exemple : entrées salées, desserts, plats cuisinés, boissons alcoolisées...), description générale, composition, procédé de fabrication, conditionnement, maquette de l'emballage, conservation ;
- une description de l'innovation qui en est à l'origine (caractère innovant lié au produit lui-même, à sa composition, sa formulation, sa recette...), des procédés et techniques utilisés, du conditionnement, du mode et de la durée de conservation, de l'emballage, de son mode d'utilisation par le consommateur et de sa logistique de distribution ;
- un plan marketing et commercial ;
- un business plan détaillé ;
- une présentation des modalités de participation de l'entreprise pour les étudiants qui auront travaillé en partenariat pour la création du projet.

Déposer le dossier technique explicatif.

Votre fichier sous format **pdf - doc - docx - ppt ou pptx** ne doit pas dépasser **50 MB**.

Déposer les annexes éventuelles.

Vous pouvez joindre jusqu'à **5 annexes**. **Attention** : La totalité des annexes ne doit pas dépasser 50 pages.

Chacun de vos fichiers sous format **pdf - doc - docx - ppt ou pptx** ne doit pas dépasser **50 MB**.

D – CARACTERISATION DU PRODUIT (saisie en ligne)

Rédigez en une ligne une **caractérisation de votre produit (100 caractères, espaces et ponctuation compris, soit environ une ligne)**.

Ces informations seront reprises dans tous les supports de communication du concours : dossiers de presse, brochure de présentation du concours, site internet, liste de projets diffusées aux membres du jury... **Elles doivent être communiquées en français et en anglais.**

E – FICHE DESCRIPTIVE DU PROJET

E.1 - rédigée en français (fichier à déposer)

Joindre une fiche descriptive du projet rédigée en français, avec illustration pertinente du produit.

Il s'agit d'une description du projet en deux pages : résumé présentant la démarche et les particularités ("plus") du produit par rapport à l'existant, ainsi que des éléments permettant d'apprécier la part de la contribution des industriels en cas de partenariat. La fiche pourra être illustrée par une photo du produit et/ou de son packaging.

Cette fiche sera diffusée aux experts, membres du Comité de Présélection et membres du Jury technique.

Chacun de vos fichiers sous format **pdf - doc - docx - ppt ou pptx** ne doit pas dépasser **50 MB**.

E.2 - rédigée en anglais (fichier à déposer)

Joindre une fiche descriptive du projet rédigée en anglais, avec illustration pertinente du produit.

Il s'agit de la fiche décrite au point "E.1", rédigée en anglais.

F – TEXTE DE PRESENTATION DU PROJET

F.1 - rédigée en français dans un langage commercial (fichier à déposer)

Saisir en ligne un texte de présentation du projet, rédigé en français, dans un langage commercial.

Ce texte sera inséré dans la brochure de présentation du concours, et associé à la présentation des projets sur les sites internet. Pour respecter les contraintes d'impression, il ne doit pas dépasser **1000 signes - espace et ponctuation compris**.

A noter : pour faciliter votre saisie, la fonction "copier-coller" depuis Word peut être utilisée.

Quelques conseils

Une personne, consommateur potentiel, ne connaissant pas le projet doit pouvoir comprendre rapidement et facilement à **quoi ressemble** votre projet et dans **quelle catégorie** le répertoirer (entrée, dessert, apéritif...) :

- Annoncez les principaux ingrédients.
- Décrivez l'aspect extérieur, la forme et la disposition des différents ingrédients, les couleurs (ex. chocolat en couverture).
- Associez l'aspect gustatif (ex. association du croustillant d'une meringue, de l'onctuosité d'une mousse de légumes et du piquant de la sauce).

- Indiquez le positionnement nutritionnel (énergétique, riche en vitamines...).
- Présenter le conditionnement, les temps de conservation, le mode de préparation, le mode de distribution.
- Pensez au positionnement marketing du produit (pour quelle classe d'âge, quel prix – bas de gamme/luxe – quel type d'utilisation, quel positionnement nutritionnel – cuisine traditionnelle, exotique, diététique...).
- Précisez-en quoi le produit est innovant (ce qu'il apporte en plus, ce qui est différent).

Les termes employés dans ce texte doivent être en cohérence avec le positionnement du produit.
Vous devez être précis dans l'emploi des termes (dire que le produit est "épicié" ne suffit pas, il faut préciser les épices employées ou du moins les principales).

F.2 - rédigée en anglais dans un langage commercial (fichier à déposer)

Saisir en ligne un texte de présentation du projet, rédigé en anglais, dans un langage commercial.
Ce texte sera inséré dans la brochure de présentation du concours, et associé à la présentation des projets sur les sites internet. Pour respecter les contraintes d'impression, il ne doit pas dépasser **1000 signes - espace et ponctuation compris**. Il s'agit du texte décrit au point "F.1", rédigé en anglais.

G - PHOTO DU PRODUIT EN FORMAT HAUTE DEFINITION (fichier à déposer)

Joindre une photo du produit.

Cette photo sera utilisée dans le cadre de la communication globale de la compétition.

Joindre le fichier photo JPG en format haute définition - minimum 1Mo.

Les images doivent avoir une définition supérieure à **1200x800** pixels.

A noter : Vous pouvez joindre jusqu'à 3 photos suivant le même principe.

H – FICHE DESCRIPTIVE INNOVATION ET ANTERIORITE (saisie en ligne)

Joindre la fiche descriptive innovation et antériorité.

(Complétez le formulaire en ligne – Cf. annexe 2 du règlement).

I –FICHE DESCRIPTIVE DES ASPECTS ECO-INNOVANTS DU PRODUIT (saisie en ligne)

Joindre la fiche descriptive des aspects éco-innovants du produit.

(Complétez le formulaire en ligne – Cf. annexe 3 du règlement).

J – GRILLE DE CLASSIFICATION

Joindre la grille de classification base produit : Complétez le formulaire en ligne - Cf. annexe 4 du règlement.

LES FRAIS D'INSCRIPTION

K – FRAIS D'INSCRIPTION 2020

Compléter votre dossier par le règlement des frais d'inscription d'un montant de 800 €.

Paiement par chèque à l'ordre de "GEIE ECOTROPHELIA EUROPE" adressé à :

GEIE ECOTROPHELIA EUROPE – Site Chabran – 1 avenue Saint-Jean – 84000 Avignon.

Le paiement des frais d'inscription pourra également être réalisé par virement sur le compte bancaire du GEIE ECOTROPHELIA EUROPE, après édition d'une facture.

Joindre dans ce cas au dossier un bon de commande émis par l'établissement confirmant la prise en charge du montant des frais d'inscription, et précisant les conditions de facturation.

Contact - information

Comité d'organisation ECOTROPHELIA France

Adresse : GEIE ECOTROPHELIA EUROPE - Site Chabran - 1 avenue Saint-Jean - 84000 AVIGNON

E-mail : contact@ecotrophelia.fr - <https://fr.ecotrophelia.org/>

Fiche descriptive innovation et antériorité

À joindre au dossier d'inscription

Afin d'identifier la dimension "innovation" de votre projet et le travail de recherche d'antériorité réalisé, veuillez remplir ce questionnaire. Une brève description est à indiquer dans les cases que vous cochez.

Nom du projet	...
Établissement	...

Thème

Description

I - ORIGINALITE DU CONCEPT

A - Où se situe l'innovation ?

1 - Formulation	☐	MP (exotique, bénéfice santé, coproduit...)	
	☐	Mode de conservation	
	☐	Recette (innovante, amélioration de l'existant)	
2 - Procédés de fabrication	☐	Transposition industrielle d'une recette traditionnelle	
	☐	Emploi d'une technologie novatrice ou d'une technologie importée d'un autre secteur d'activité	
	☐	Mode de conservation	
3 - Emballage	☐	Matériaux	
	☐	Fonctionnalité	
4 - Distribution	☐	Logistique	
	☐	Méthode marketing	
	☐	Circuit	
5 - Mode de consommation différent	☐		
6 - Ecoconception	☐	Inscription du produit dans une démarche bio-équitable ou de développement durable	
7 - Autres	☐		

B - Quel marché ciblez-vous ?

1 - Français	☐		
2 - Européen	☐		
3 - Autre(s) région(s) du globe	☐		

II - ANTERIORITE

Avez-vous fait une recherche d'antériorité ?	☐	Citez vos sources	
Avez-vous trouvé des produits "proches" ?	☐	Si "OUI", lesquels ? Justifiez en quoi votre produit est différent de l'existant. Citez vos sources.	

Liste des impacts "éco-innovation" du produit alimentaire présenté

Fiche à joindre au dossier d'inscription

Afin d'identifier la dimension "éco-innovation" de votre projet, veuillez remplir ce questionnaire qui présente les différents axes où une dimension environnementale a été potentiellement envisagée. Une brève description est à indiquer dans les cases que vous cochez.

Nom du projet		...	
Établissement		...	
		Thème	Description
1 - Matières premières	☐	Mode de production	(agriculture bio, raisonnée)
	☐	Approvisionnement	(transport, circuit-court...)
	☐	Valorisation d'un sous-produit	(partie végétal/animal non utilisée...)
2 - Procédés de fabrication	☐	Énergie et eau utilisées	(qualitatif/quantitatif...)
	☐	Valorisation des coproduits	(mise en place d'un circuit secondaire)
	☐	Gestion des déchets	(actions mises en place...)
3 - Emballage	☐	Matériaux utilisés	(filière secondaire, recyclé)
	☐	Forme de l'emballage	(logistique transport, mise en rayon...)
	☐	Réflexion sur le suremballage	(emballage primaire, secondaire...)
	☐	Fin de vie	(ré-utilisation, ré-emploi, recyclage...)
4 - Distribution	☐	Méthode de distribution	(locale, nationale...)
	☐	Méthode marketing	(publicité, commercial...)
5 - Gestion de l'entreprise	☐	Normes et certification	(ISO, ADEME)
	☐	Démarches engagées	(bilan carbone, ACV, RSE...)
6 - Autres	☐	(...)	(...)

Grille classification base produits

Fiche à joindre au dossier d'inscription

*Vous êtes invités à **classifier votre produit** afin de nous permettre de l'intégrer dans la base de données des produits présentés au concours **ECOTROPHELIA**. Dans chacune des 6 rubriques (1.catégorie - 2. matières premières - 3. mode de conservation - 4. public ciblé - 5. situation de consommation 6.caractérisation de l'innovation), cocher le ou les items qui correspondent au positionnement de votre produit. (Il s'agit d'un formulaire multi sélection ; vous pouvez donc cocher un ou plusieurs items dans chacune des rubriques).*

Nom du produit	...
Établissement	...

Catégorie

- | | |
|---|--|
| ☐ Accompagnement | ☐ Mousse |
| ☐ Aide culinaire | ☐ Ovoproduit |
| ☐ Aliment fonctionnel | ☐ Pain & viennoiserie |
| ☐ Assaisonnement | ☐ Petit-déjeuner |
| ☐ Beurres & margarines | ☐ Plat cuisiné |
| ☐ Biscuit & gâteaux | ☐ Produit carné |
| ☐ Boisson | ☐ Produit laitier |
| ☐ Confiserie & chocolats | ☐ Sauce & jus |
| ☐ Dessert | ☐ Soupe |
| ☐ Glace & sorbet | ☐ Tartinable |

Matières premières

- | | |
|--|---------------------------------------|
| ☐ Algue | ☐ Lait-fromage |
| ☐ Alcool | ☐ Lait végétal |
| ☐ Céréale | ☐ Légume |
| ☐ Chocolat | ☐ Légumineuse |
| ☐ Crustacés & Coquillages | ☐ Œuf |
| ☐ Féculent | ☐ Poisson |
| ☐ Fruit | ☐ Sel |
| ☐ Fruit à coque | ☐ Soja |
| ☐ Huile végétale | ☐ Sucre |
| ☐ Insecte | ☐ Viande |

Mode de conservation

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| ☐ Conserve | ☐ Sec |
| ☐ Frais | ☐ Surgelé |

Public ciblé

- | | |
|---|--|
| ☐ Adulte | ☐ Intolérant (gluten, lactose, oeuf...) |
| ☐ Bébé | ☐ Sénior |
| ☐ Diabétique | ☐ Sportif |
| ☐ Diététique-Nutrition | ☐ Végétarien |
| ☐ Enfant | ☐ Famille |

Situation de consommation

- | | |
|--|---|
| ☐ Apéritif & snack salé | ☐ Goûter & snack sucré |
| ☐ Entrée | ☐ Petit-déjeuner |
| ☐ Dessert | ☐ Plat |

Caractérisation de l'innovation

- | | |
|--|---|
| ☐ Recette | ☐ Service |
| ☐ Matière première | ☐ Public destinataire |
| ☐ Process | ☐ Emballage |
| ☐ Concept | ☐ Mode de conservation |
| ☐ Format de distribution | ☐ Eco-conception |
| ☐ Circuit de distribution | |

PLANNING 2020 (mis à jour au 27/04/2020)

